



## **NOTE NATIONAUX 2023**

### ***A l'attention des Comités Départementaux, des Comités Régionaux et des clubs affiliés à la FFPJP***

Objet : Mise en en place de la réforme des nationaux.

Un premier projet a été transmis cet été à l'ensemble des organisateurs, CD et CR avec pour objectif une réforme en profondeur des nationaux.

Au vu de la complexité du dossier et des remarques qui nous sont parvenues, nous avons décidé qu'il y avait lieu de réfléchir à l'orientation que nous souhaitons donner à cette réforme. La commission en charge de ce dossier va donc reprendre ses consultations auprès des organisateurs et des organes déconcentrés de la FFPJP et travailler à la mise en œuvre d'une réforme nécessaire en recherchant un consensus auprès de l'ensemble des acteurs.

Toutefois, au moment où démarre la campagne 2023 d'inscription des nationaux, il nous semblait important que les critères suivants soient pris en compte dès cette année afin que l'organisation de ces compétitions prennent sens tant au niveau territorial que fédéral.

- La validation d'une première demande de compétition nationale, auprès de la fédération, est subordonnée à l'organisation antérieure, par le demandeur, d'un régional, d'un championnat départemental ou régional.
- Si une compétition nationale à 512 équipes (ou moins) peut se dérouler sur 2 jours, au-delà de 512 équipes, l'organisateur devra prévoir au minimum un déroulement sur 2,5 jours.

**Procédure de dépôt des demandes :** ( voir document PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2023)

La demande de compétitions Nationale devra être déposée via un module fédéral spécifique.

Une fois la demande déposée par un organisateur, elle fera l'objet d'une validation par le comité départemental puis le comité régional dont dépend l'organisateur et enfin la FFPJP.



## Informations :

- Les nationaux open pourront être en individuel ou en doublette sans avoir à organiser obligatoirement une compétition nationale en triplète ;
- Inscription en ligne : début 2023 des tests seront mis en place avec des organisateurs volontaires avant une généralisation ;
- Swiss system : au regard des interrogations suscitées et afin de mieux appréhender l'impact et le surcoût éventuel généré par ce système de gestion d'une compétition, courant 2023 des tests pourront être mis en place avec des organisateurs volontaires, de préférence sur des nationaux féminins ;
- Indemnités fixes : le principe d'indemnités fixes ayant suscité de l'intérêt, la commission poursuivra son travail, ainsi les grilles intégrées au premier projet seront revues et améliorées pour une mise en œuvre en 2024 ;
- La Fédération poursuit sa réflexion sur la mise en œuvre d'une plate-forme numérique fédérale et l'inclusion d'un module permettant d'accéder à l'ensemble des résultats des nationaux.

Hormis ces points, le règlement des nationaux reste inchangé pour 2023.